

PRET « PASS-TRAVAUX » ATTRIBUE PAR LES CIL / CCI

Attention !!! Ce prêt est suspendu depuis l'année 2009 !!!

Il a été décidé, lors d'un conseil d'administration de l'UESL (Union d'Economie Sociale pour le Logement) de la suspension :

- du traitement par les CIL / CCI des demandes de prêt PASS-Travaux envoyées postérieurement au 5 décembre 2008 (la saisie des demandes par l'intermédiaire des sites Internet des différents collecteurs du 1% Logement sera rendue impossible à compter de cette même date)
- et de l'émission d'offre de prêt PASS-Travaux à compter du 1^{er} janvier 2009.

Mise à jour : JANVIER 2010